

<p>PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTERNHEIM DU 29 AVRIL 2015</p>

Conseillers

élus :

15

Le Conseil Municipal de la commune de WITTERNHEIM, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réunie en séance ordinaire publique, le vingt neuf avril deux mil quinze, à vingt heures, dans la salle de la mairie sous la présidence: de Monsieur Philippe BRAUN, Maire.

Conseillers
présents

11

Absents

excusés : Le quorum est atteint et la séance est ouverte à 20 heures

3

Absents

excusés

avec procuration :

1

Membres présents :

BRAUN Philippe

GROSHENS Stéphan

ADAM Denis

SCHIEBER Denis

HERMANN Gilles

GRAYER Guillaume

HATSCH André

HAUG Cédric

KRETZ Patrice

DUTTER Jean-Philippe

UTTER Sylvie

Membres absents excusés :

BERTSCH Jacquy; KRETZ Claude; KRETZ Patrick

BOURGEOIS Patricia a donné procuration à Mr HATSCH

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose le rajout du point suivant à l'ordre du jour de la présente séance :

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Demande de retrait par le sous-préfet, de la délibération du 24 novembre 2014 portant remise gracieuse partielle de la taxe d'aménagement (rapport en séance)
3. Proposition de mise en location d'un lot de pêche

4. Divers

1. Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal, désigne, à l'unanimité, Mr Jean-Philippe DUTTER, en tant que secrétaire de séance.

2. Demande de retrait par le sous-préfet, de la délibération du 24 novembre 2014 portant remise gracieuse partielle de la taxe d'aménagement

Le Maire donne lecture de l'historique de la demande de modification de la taxe d'aménagement sur la commune:

- En date du 28/11/2011, le Conseil Municipal a adopté un taux général de 3% et un taux particulier de 15% sur les secteurs du Judenweg et de la route de Hilsenheim (après le pont).

- En date du 24/11/2014, estimant cette décision inéquitable, le Conseil Municipal adopte un taux unique de 4 % sur l'ensemble de la commune.

Dans cet esprit, le Conseil Municipal a décidé d'accorder un dégrèvement de 15% à 4% aux propriétaires (DUTTER Claire et MEYER Nicolas) de la maison en construction dans le secteur du Judenweg.

Après un échange d'informations entre la sous-préfecture et la mairie, un courrier du 17/4/2015 émanant du sous-préfet informe le Maire, que la décision du Conseil Municipal datant du 28/11/2011 est inapplicable et entachée d'illégalité.

En conséquence, les propriétaires susnommés bénéficieront du taux de taxation en vigueur lors du dépôt du permis de construire soit 3%.

Etant donné que la décision initiale du 28/11/2011 est caduque, celle prise en date du 24/11/2014 n'a plus lieu d'être.

M. Gilles Hermann et M. André Hatsch signalent préalablement qu'ils ne prendront pas part aux débats.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

Adopte, à la majorité des membres présents, la décision du retrait de la délibération du 24 novembre 2014 portant remise gracieuse partielle de la taxe d'aménagement.

9 voix pour (procuration de Patricia BOURGEOIS)

3 abstentions (HATSCH André ; HERMANN Gilles ; SCHIEBER Denis)

3. Proposition de mise en location d'un lot de pêche

Le Maire informe que la pêche couvrant la partie sud du Laufgraben au ban de Bindernheim jusqu'au pont de la Schwamm ainsi que la Schwamm était susceptible d'être louée.

M. Guillaume GRAYER suggère que la pêche dans le ruisseau soit proposée aux jeunes du village. Cette proposition rencontre des obstacles ; M. Stephan Grohens informe qu'il est nécessaire de diffuser des cartes de pêche et dans ce cas le droit de pêche nécessite l'adhésion à une association.

M. André Hatsch abonde dans ce sens et rappelle que le droit de pêche en eaux libres et étang était soumis à une taxe piscicole.

S'agissant de la Schwamm et considérant son niveau d'envasement il en résulte qu'elle est en grande partie impraticable à la pêche. Pour éviter un envasement récurrent, l'idée est de relier la partie Ouest de l'étang, limitrophe au ban de Hilsenheim, à un courant d'eau.

Deux solutions sont proposées :

- l'une demande l'accord des riverains
- l'autre donnant accès à un terrain communal nécessite la traversée de la route.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité la mise en adjudication du lot de pêche du Laufgraben et de surseoir à celle de la Schwamm en mettant à l'étude la possibilité et le coût d'un curage et la création d'un courant d'eau.

-

4. Divers

Le Maire fait le point sur les travaux en cours et suggère que ce sujet serait désormais systématiquement à l'ordre du jour.

Travaux et aménagements en cours :

- Acquisition de cinq bacs à fleurs.
- Pose de jardinières sur le pont du Laufgraben.
- Fleurissement et achat de plantes.
- Achèvement des travaux du chemin du Judenweg avec pose d'un lampadaire.
- Réfection du hall d'entrée de la MTL.
- Signalisation des puits d'incendie.

a) Sécurité et incivilités :

Le Maire informe le Conseil Municipal d'un courriel transmis par Jean-Philippe Dutter dans lequel est relaté un problème de stationnement. Il y est relevé que des véhicules stationnent sur les trottoirs et bloquent parfois entièrement le passage des piétons. Outre la réglementation routière qui prévoit l'exclusivité des trottoirs aux piétons, il est d'usage, en cas de stationnement partiel sur un trottoir, de laisser assez d'espace permettant le passage d'un piéton avec poussette. M. André Hatsch précise qu'un arrêté du maire pourrait régler cet usage.

Pour l'instant, une communication de sensibilisation à cet aspect civique paraîtra dans le prochain bulletin municipal.

b) Pesticides et espace public :

M. Jean-Philippe Dutter pose la question du remplacement des produits phytosanitaires sur l'espace public par un traitement peu polluant comme le désherbage par une source thermique.

M. Stephan Grohens répond : qu'étant donné les contraintes réglementaires, à terme, il sera fait usage d'une source thermique pour détruire les végétaux indésirables sur l'espace public.

Considérant l'impact sur la santé des produits phytosanitaires, il est également recommandé aux particuliers d'utiliser ce même procédé.

c) Voie publique :

M. Denis Adam pose la question sur les priorités et la signalisation des croisements de la piste cyclable avec les chemins ruraux. M. André Hatsch renouvelle sa suggestion de solliciter la Communauté des Communes de Benfeld pour l'installation d'une signalisation sur la piste cyclable identique à celle existant sur celle de Rossfeld reliant Benfeld.

Le Maire déplore les problèmes liés « aux écluses » des entrées Nord et Est du village : mauvaise signalétique pour l'une et panneaux endommagés pour l'autre. A. Hatsch suggère la saisie du responsable travaux voirie de la CoCoBen. Le maire fait remarquer qu'à l'entrée Est, l'accotement est régulièrement défoncé par des engins lourds qui sont obligés de l'empiéter pour passer la chicane. G.Hermann suggère de stabiliser le sol en profondeur.

Plus aucune prise de parole n'étant demandée, la séance est levée à 21h30.

BRAUN Philippe	GROSHENS Stephan	KRETZ Claude ABSENT EXCUSE
ADAM Denis	BERTSCH Jacquy ABSENT EXCUSE	BOURGEOIS Patricia ABSENTE EXCUSEE
DUTTER Jean-Philippe	GRAYER Guillaume	HATSCH André
HAUG Cédric	HERMANN Gilles	KRETZ Patrice
KRETZ Patrick ABSENT EXCUSE	SCHIEBER Denis	UTTER Sylvie